

# FICHE PROGRAMME DÉTAILLÉE

## DURÉE ET AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL : Maîtriser le cadre légal et les enjeux



ALAIN ANTOINE  
CABINET D'AVOCATS



### DATE ET DURÉE DE LA FORMATION :

A DÉFINIR  
1 journée

### LIEU DE LA FORMATION

Bâtiment Lizine SAVANNA  
Centre d'affaires  
14, rue Jules Thirel – ST PAUL

### ACCESSIBILITÉ AUX PSH :

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et la salle de formation est adaptée aux PMR.

Pour plus d'information, merci de contacter Mme Gladys TCHOUTA au 06 93 40 27 33 ou par mail [formation.antoine@avocat.reunion.fr](mailto:formation.antoine@avocat.reunion.fr)

### NOUS CONTACTER :

☎ : 02 62 21 46 00

✉ : [formation.antoine@avocat.reunion.fr](mailto:formation.antoine@avocat.reunion.fr)

### OBJECTIFS :

#### A l'issue de la formation, le participant est capable :

- Maîtriser les principes légaux relatifs à la durée du travail.
- Connaître les différents dispositifs d'aménagement du temps de travail.
- Savoir adapter et optimiser les horaires de travail en fonction des besoins de l'entreprise.
- Identifier les droits des salariés et les obligations de l'employeur en matière d'aménagement du temps de travail.



### PROGRAMME DÉTAILLÉ :

#### 8h45: ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFÉ

#### 9h00 : Démarrage de la formation :

- LES ENJEUX DE LA GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL
- LES RÈGLES RELATIVES À LA DURÉE LÉGALE DU TRAVAIL
- AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL
  - Aménagement dans le cadre de la semaine de travail
  - Aménagement du temps de travail sur une période supérieure à la semaine
  - Télétravail et horaires flexibles
- LES TEMPS DE PAUSE, REPOS ET CONGÉS
- LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR ET DROITS DES SALARIÉS



#### 16h30 : Questions/réponses

#### 16h50 : Remplissage de la fiche d'appréciation

#### 17h00 : Fin de la formation

### MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Formation en présentiel et possibilité en distanciel sur demande

- ❖ Remise d'un support pédagogique à chaque participant
- ❖ Feuille d'émargement
- ❖ Formation animée par Maître Alain ANTOINE, avocat spécialiste en droit du travail et de la protection sociale
- ❖ Remise d'une attestation de fin de formation

